

BEAULIEU, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, VILLEFRANCHE-SUR-MER

DOMAINE PUBLIC MARITIME DU CAP MARTIN ET DU CAP FERRAT

Alpes Maritimes

35

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 30 juin 1972

Autres mesures de protection concernant le site

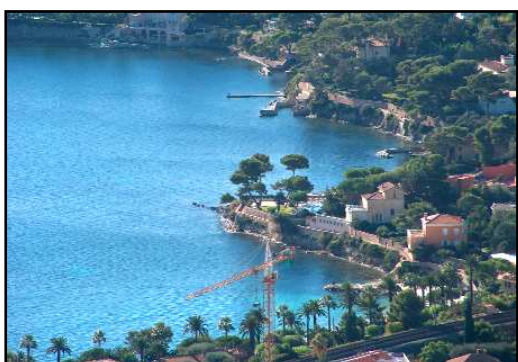
Propriété

Etat

Superficie

Non renseignée

Autres protections au titre des sites sur la commune



Photos : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Communément appelé la Riviera, le littoral de Nice à Menton est un site exceptionnel où la chaîne des Alpes plonge directement dans la Méditerranée. La succession de pointe, crique, cap, baie et rade, surplombés de belles demeures, forme un paysage exceptionnel autour duquel il a été beaucoup bâti, souvent directement sur le DPM. La beauté et la réputation mondiale de ces caps leur ont causé bien des vicissitudes. Les deux sentiers ceinturant les caps sont les meilleurs moyens de les découvrir et d'apprécier la diversité des petits paysages qu'ils recèlent. Le classement émane d'une volonté ministérielle de contrôler plus étroitement l'aménagement du littoral dans le but d'éviter «un développement anarchique entraînant la dégradation des sites les plus prestigieux», dans un contexte d'affairisme immobilier et d'une prise de conscience par l'opinion du «bétonnage» de la Côte.

Juillet 2007

Motivation de la protection (suite)

L'opposition des communes concernées sera subtile, et tentera de faire valider une Inscription jugée plus souple, arguant que le Ministère de la Culture était déjà consulté pour la plupart des aménagements concernant le littoral, voire de suggérer une future protection «ad hoc» pour tout le littoral de Marseille à Menton.

Etat actuel

Nous sommes dans un contexte urbain, sentiers aménagés, mobilier, voirie et agglomération immédiatement adjacents. Sur cette portion du littoral déjà fortement privatisée, le classement a accéléré la reconquête par le public des sentiers du littoral (sentier des douanes), l'intérieur des caps étant quasiment totalement clos et privé.

Il reste de nombreux vestiges des installations et accès privatifs à la mer construits par le passé. Ils sont souvent dans un état de dégradation avancé. Cependant, ils sont en cours de résorption partielle. Le site est signalé au départ des sentiers littoraux.

Observations

La CDS du 28 janvier 1971 rejeta le classement par 8 voix contre 5. Le Ministre des Affaires Culturelles décidera d'un classement partiel de la Côte, limité aux deux principaux caps. L'intérieur des deux caps, Ferrat et Martin, est également classé. La frange terrestre du littoral de Nice à Menton est intégralement Inscrite (20 mars 1973).

Une liste précise de toutes les occupations du domaine public maritime dans les Alpes Maritimes a été récemment dressée par le «Service maritime, hydraulique, assainissement» de la Direction Départementale de l'Équipement et a fait l'objet d'un examen attentif de la Commission Départementale des Sites (CR du 17 décembre 2002). Il a été constaté que tout élément construit les pieds dans l'eau n'a pas forcément un impact négatif dans le site et que certains d'entre eux s'intègrent parfaitement dans le paysage et facilitent le cheminement du grand public sur le rivage. Dans le cas contraire, la commission se prononce systématiquement pour un refus de renouvellement et la démolition des ouvrages aux frais du pétitionnaire.

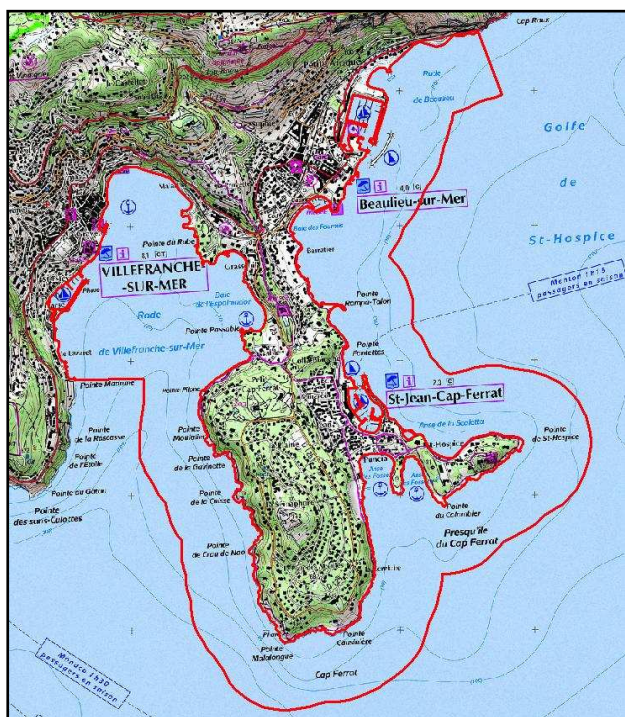
LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

Arrêté du 30 JUIN 1972 : «Sont classées parmi les sites pittoresques du Département des Alpes-Maritimes les parties du domaine public et privé maritime de l'État, sur une largeur de 500 mètres depuis la limite terrestre :

- d'une part entre la limite Est de la commune de Nice et la limite Est de la commune de Beaulieu-sur-Mer,
- d'autre part, entre la limite des sections AN et AD du cadastre de la commune de Roquebrune-Cap-Martin, et le prolongement de l'axe médian de l'avenue de la plage sur la même commune.»

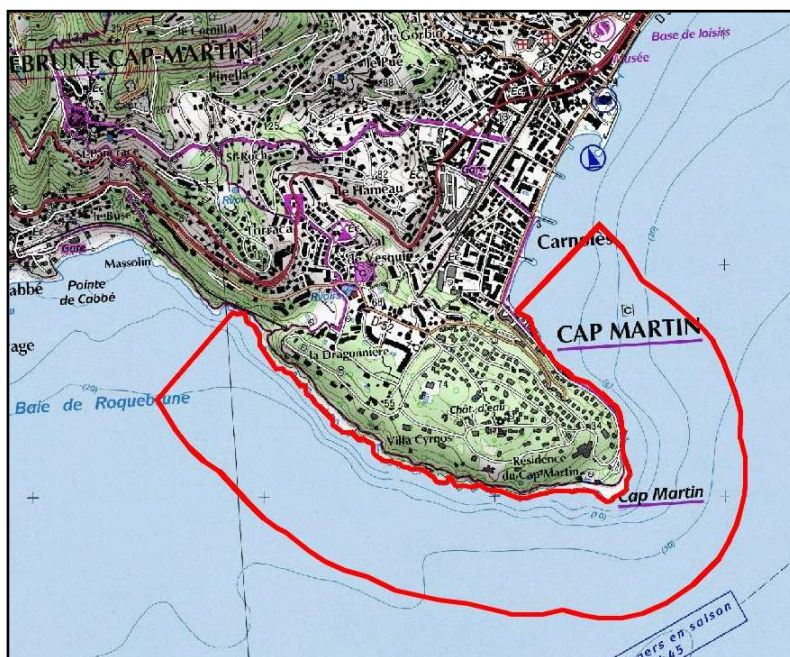
SITUATION




Juillet 2007

Source : IGN - scan25

SITUATION



 Périmètres des Sites Classés

Source : IGN - scan25